

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2013

DCM N° 13-05-06

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

1) Financement de manifestations sportives

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 7 900 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Union Lorraine de Plantières du tournoi départemental des féminines avec en clôture, la finale de la Coupe de Moselle féminine le 16 juin 2013 au Stade Robert Schuman. Cette compétition prévoit d'accueillir plus de 250 joueuses (800 €).
- L'organisation par le Tennis Club de la Natation Messine d'un tournoi adultes qui aura lieu du 17 juin au 7 juillet 2013, et d'un tournoi jeunes prévu du 13 au 28 juillet 2013 (2 100 €).
- L'action « Tous en âge sans frontières » organisée par l'Association Intemporelle pour la mise en œuvre d'actions sportives destinées à favoriser et développer les relations intergénérationnelles (3 000 €).
- Les Championnats de Lorraine de Natation prévus les 25 et 26 mai 2013 à la Piscine Lothaire. Cette compétition organisée par la Société de Natation de Metz prévoit d'accueillir plus de 350 nageurs et sera qualificative pour les épreuves nationales (2 000 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions déjà accordées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2012/2013 et après avoir examiné les demandes présentées par le Tennis Club de la Natation Messine et la Jeunesse Sportive Metz Technopole Ars Laquenexy, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 4 500 € les subventions de fonctionnement dont le détail figure ci-dessous :

Tennis Club de la Natation Messine	3 000 €
Jeunesse Sportive Metz Technopole Ars Laquenexy	1 500 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de d'équipement suivantes :

ASPTT Omnisports	30 000 €
(Pour l'entretien des installations sportives du complexe des Hauts Peupliers)	

Association Sportive des Cheminots de Metz	15 000 €
(Pour des travaux de couverture sur un court de tennis. Le coût total de cet investissement s'élève à 180 637 € et le Conseil Général a également été sollicité à hauteur de 16 000 €)	

l'Ecole de Karaté de la Grange-aux-Bois	460 €
(Pour le remplacement de son matériel sportif laissant environ 20 % du coût total de l'investissement à la charge du club, soit 120 €)	

Association Sportive du Collège Paul Valéry	424 €
(Achat d'équipements de football à l'effigie de la Ville de Metz dans le cadre de la participation d'un groupe d'élèves à la finale du Championnat de France UNSS prévue du 13 au 16 mai prochain à Montpellier.	

APM Football	1 500 €
(Dotation vestimentaires des équipes jeunes)	

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2012/2013,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 59 784 € :

1) Financement de manifestations sportives

Union Lorraine de Plantières 800 €

(Tournoi départemental des féminines - 16 juin 2013)

Tennis Club de la Natation Messine 2 100 €

(Tournoi adulte - du 17 juin au 07 juillet 2013 – 1 050 €)

(Tournoi jeunes – du 13 au 28 juillet 2013 – 1 050 €)

Association Intemporelle 3 000 €

(Tous en âge sans frontières)

Société de Natation de Metz 2 000 €

(Championnats de Lorraine de Natation – 25 et 26 mai 2013)

2) Subventions de fonctionnement

Tennis Club de la Natation Messine 3 000 €

Jeunesse Sportive Metz Technopole Ars Laquenexy 1 500 €

3) Subventions d'équipement

ASPTT Omnisports 30 000 €

Association Sportive des Cheminots de Metz 15 000 €

Ecole de Karaté de la Grange-aux-Bois 460 €

Association Sportive du Collège Paul Valéry 424 €

APM Football 1 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Belkhir BELHADDAD, Adjoint délégué aux Sports

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ